Certificat d'examen de type n° E 7311.f

objet :	Dispositif de sécurité - Incision antichute
Marque :	SK YLOT EC
Désignation du type :	SKYTAC-SG avec SPEED / avec SPEED ATTACH
Sécurité technique Données :	Voir l'annexe Feuilles
Adresse du fabricant :	SKYLOTEC GmbH hn Muh!engr'ind 6-8 DE-56566 Neuwied
Adresse du demandeur :	Ü1 YLOTEC GmbH Dans le MüNlerigrt no 6-8 DE-56566 Neuwied
Conditions particulières, annexes :	Testé selon EN 353-1:2014+A1:20 T7 et RFU PPE-R/11.119 version 1, EN 795:2012
Expiration de la validité :	30 juin 2028

La grille d'arbre contrôlée répond aux exigences fondamentales du règlement Y'er \EUi ?01G.'4?5 et de ses amendements de l'Europartiainent et du ctes Conseil du 9 mars 2U1 * sur la 'protection personnelle et pour l'application de la directive 8Ü/"f?RÜ'EWG du Conseil.

Le présent certificat est valable en liaison avec les dispositions générales figurant au dos de la carte et avec les annexes mentionnées ci-dessus. La B . che'ntification ne peut e'tre utilise'e qu'en liaison avec l'une des proce'dures d'ame'lioration de la conformite' selon l'article 1 J, lettre c.

Notifié au niveau européen, numéro d'identification 1246

Lieu et date : Lucerne
, 5 juin 2023

Suva
Service de centification SCESo 0008
Domaine technique

L'ingénieur de sécurité
Mauritius BoTtier

Le responsable de la
certification Guido Schmitter

Dispositions générales

Cette attestation est valable pour le produit ou la catégorie de produits portant la marque et le type indiqués au recto. Afin d'attester la conformité aux exigences essentielles de sécurité et de santé de la directive ou du règlement européen concerné, chaque produit ou catégorie de produits doit être marqué conformément aux exigences de la directive ou du règlement mentionné au recto et de ses modifications.

Le fabricant ou la personne chargée de la mise en circulation s'engage à ne mettre sur le marché, sous la marque et la désignation du type mentionnées au recto, que des produits qui répondent aux conditions
pour le présent certificat dans tous les éléments qui peuvent avoir une incidence sur la sécurité. Le présent certificat perd automatiquement sa validité si cette condition n'est pas respectée.

Lors de l'évaluation du produit ou de la catégorie de produits désignés au recto, il a été supposé que la conception et la fabrication correspondaient à l'état reconnu de la technique.

En ce qui concerne les instructions de service à fournir, nous renvoyons aux exigences de la directive ou de l'ordonnance mentionnée au recto.

Si des mesures organisationnelles sont nécessaires pour garantir la sécurité, elles doivent être portées à la connaissance de l'acheteur et de l'utilisateur et figurer dans la notice d'instructions.

Le fabricant est tenu d'annoncer immédiatement à l'organisme de certification toutes les réclamations concernant le produit ou la catégorie de produits désignés au recto, ainsi que la correction des défauts.

En ce qui concerne le champ d'application, la mise sur le marché et la mise en service, la libre circulation des marchandises, la procédure d'évaluation de la conformité et le marquage CE, les dispositions de la directive ou du règlement mentionnés au recto doivent être respectées.

Les offres, prospectus, annonces ou autres supports 1:publicitaires ne peuvent faire référence au présent certificat qu'en liaison avec son numéro.

La durée de validité de l'attestation est prolongée sur demande si le produit ou la catégorie de produits et les prescriptions qui s'y rapportent concernant son utilisation continuent de satisfaire aux exigences de la directive.
est conforme aux exigences de sécurité et de santé en vigueur.

S'il s'avère, sur la base de nouvelles expériences ou connaissances, que la sécurité n'est pas suffisamment garantie ou que le produit ou la catégorie de produits ne correspond plus à l'état le plus récent de la technique, l'attestation peut être annulée à tout moment par l'organisme de certification de la Suva.

' -r1ifizie Jnq- itelis -E' 3 OC l8 ; Européen otif ' i e r t , identifiant-Er. 1245
Suva, secteur technique, case postale 4358, CH-6002 Lucerne
Téléphone + 41 (0)41 419 61 31, Fax + 41 (0)41 419 58 70
www.suva.ch/certification

AS 283.f - 08. J8 CE 93-11.a

Annexe à l'attestation E 7:i11.a

Lucerne, le 5 juin 2023

Données techniques de sécurité

Antichute coulissants SPEED, numéro d'articleTAC-0002 avec absorbeur d'énergie SKYLOTEC numéro d'article BAUG-251-7 (y compris connecteur H-124-LS selon EN 362:2004/T)

et

Antichute mobile SPEED ATTACH, numéro d'article TAC-0004 avec amortisseur de chute à sangle SKYLOTEC numéro d'article BAUG-251-7 (y compris connecteur H-124-LS selon EN 362:2004/T)

y compris support d'assurage antichute à rappel automatique de type Söll GlideLoc (société Honeywell) :

- rails d'assurage en acier galvanisé, en acier au chrome-nickel ou en aluminium éloxé (en combinaison avec SPEED ou SPEEO ATTACH)
  Echelles à un montant (échelle Y) en acier galvanisé. Acier au chrome-nickel *ou* aluminium éloxé (en combinaison avec SPEED ou SPEEO ATTACH)
  Echelle à deux montants (échelle Z) en aluminium éloxé (en combinaison avec SPEED ou SPEED ATTACH)

orienté à 20° maximum vers l'avant, à 15" maximum sur le côté et à 8' maximum vers

l'arrière avec les composants suivants :

Dispositif de sortie sur l'échelle Y et l'échelle Z en Afumin um éloxé (exclusivement en combinaison avec SPEED)
Rabattement (uniquement en combinaison avec SPEED)
rail d'assurage horizontal en aluminium éloxé ou en acier galvanisé (exclusivement en combinaison avec SPEED)
Dispositif de transfert (en combinaison avec SPEED et SPEED ATTACH) Sortie de toit pivotante (en combinaison avec SPEED et SPEED ATTACH)

Modifications nécessaires sur le système Söll GlideLoc d'origine.

La partie inférieure et supérieure du rail d'assurage doit être fixée par deux ancrages Réduction de la saillie renforcée pour les rails d'assurage en acier galvanisé.
La longueur de l'échelle en acier galvanisé et en acier au chrome-nickel est de 1050 mm pour les échelles en Y en acier galvanisé et en acier au chrome-nickel.
Enlever les composants non expressément autorisés (filets tournants, dispositifs de sortie sur les échelles en Y en acier galvanisé ou en acier au chrome-nickel et supports d'assurage en acier galvanisé, en acier au chrome-nickel ou en aluminium éloxé, passage de toit tourné, raccord de jonction 50 mm, dispositif d'accès au puits, élément d'échelle amovible, etc.)

La fixation au support et l'assemblage des conducteurs du support ne sont pas inclus dans l'essai de type.

Dispositions générales

Cette attestation est valable pour le produit ou la catégorie de produits dont la marque et le type sont indiqués au recto. Afin d'attester la conformité aux exigences essentielles de sécurité et de santé de la directive ou du règlement européen concerné, chaque produit ou catégorie de produits doit être marqué conformément aux exigences de la directive ou du règlement mentionné au recto et de ses modifications.

Le fabricant ou la personne chargée de la mise en circulation s'engage à ne mettre sur le marché, sous la marque et le type indiqués au recto, que des produits qui satisfont aux conditions
pour le présent certificat dans tous les éléments qui peuvent avoir une incidence sur la sécurité. Le présent certificat perd automatiquement sa validité si cette condition n'est pas respectée.

Lors de l'évaluation du produit ou de la catégorie de produits désignés au recto, il a été supposé que la conception et la fabrication correspondaient à l'état de la technique reconnu.

En ce qui concerne les instructions de service à fournir, nous renvoyons aux exigences de la directive ou de l'ordonnance mentionnée au recto.

Si des mesures organisationnelles sont nécessaires pour garantir la sécurité, elles doivent être portées à la connaissance de l'acheteur et de l'utilisateur et figurer dans la notice d'instructions.

Le fabricant est tenu d'annoncer immédiatement à l'organisme de certification toutes les réclamations concernant le produit ou la catégorie de produits désignés au recto, ainsi que la correction des défauts.

En ce qui concerne le champ d'application, la mise sur le marché et la mise en service, la libre circulation des marchandises, la procédure d'évaluation de la conformité et le marquage CE, les dispositions de la directive ou du règlement mentionnés au recto doivent être respectées.

Les offres, prospectus, annonces ou autres supports publicitaires ne peuvent faire référence au présent certificat qu'en combinaison avec son numéro.

La durée de validité de l'attestation est prolongée sur demande si le produit ou la catégorie de produits et les prescriptions d'utilisation correspondantes continuent de satisfaire aux exigences de sécurité et de santé en vigueur.

S'il s'avère, sur la base de nouvelles expériences ou connaissances, que la sécurité n'est pas suffisamment garantie ou que le produit ou la catégorie de produits ne correspond plus à l'état le plus récent de la technique, l'attestation peut être annulée à tout moment par l'organisme de certification de la Suva.

Zert'tizie. g- *I SCES# 0' *ß urapäisch r 'tifix Suva, secteur technique, case postale 4358, CH-6002 Lucerne
Téléphone + 41 (0) 41 419 61 31, fax + 41 (0) 41 419 58 70
www.suva.ch/certification

ırt, Kenn-Nr. 124

AS 283.f - 06.18 CE 93-11.f

les instructions d'installation. Modes de vérification et d'emploi :

Manuel d'installation et d'entretien Honeywell MÜLLER SEN 98 A| 06/2019
Manuel d'installation et d'entretien Honeywell MILLER SEN 99 'A| 06/2019
Manuel d'installation et d'entretien Honeywell MILLER SEN 100 'A, 06/2019
Protocole d'autorisation d'utilisation MAT-PA-0009-00-FR SKYTAC-SG 05.05.2023 Mode d'emploi antichutes coulissants pour SKYTAC / SKYTAC-SG MAT-BA-0168-01, 30.03.2023

Dispositions générales

Cette attestation est valable pour le produit ou la catégorie de produits portant la marque et le type indiqués au recto. Afin d'attester la conformité aux exigences essentielles de sécurité et de santé de la directive ou du règlement européen concerné, chaque produit ou catégorie de produits doit être marqué conformément aux exigences de la directive ou du règlement mentionné au recto et de ses modifications.

Le fabricant ou la personne responsable de la mise en circulation s'engage à ne mettre en circulation, sous la marque et le type indiqués au recto, que des produits qui répondent aux conditions
pour le présent certificat dans tous les éléments qui peuvent avoir une incidence sur la sécurité. Le présent certificat perd automatiquement sa validité si cette condition n'est pas respectée.

Lors de l'évaluation du produit ou de la catégorie de produits désignés au recto, il a été supposé que la conception et la fabrication correspondent à l'état reconnu de la technique.

En ce qui concerne les instructions de service à fournir, nous renvoyons aux exigences de la directive ou de l'ordonnance mentionnée au recto.

Si des mesures organisationnelles sont nécessaires pour garantir la sécurité, elles doivent être portées à la connaissance de l'acheteur et de l'utilisateur et figurer dans la notice d'instructions.

Le fabricant est tenu d'annoncer immédiatement à l'organisme de certification les anciennes réclamations concernant le produit ou la catégorie de produits désignés au recto, ainsi que la correction des défauts.

En ce qui concerne le champ d'application, la mise sur le marché et la mise en service, la libre circulation des marchandises, la procédure d'évaluation de la conformité et le marquage CE, les dispositions de la directive ou du règlement mentionnés au recto doivent être respectées.

Les offres, prospectus, annonces ou autres documents publicitaires ne peuvent faire référence au présent certificat qu'en combinaison avec son numéro.

La durée de validité de l'attestation est prolongée sur demande si le produit ou la catégorie de produits et les prescriptions d'utilisation correspondantes continuent de satisfaire aux exigences de sécurité et de protection de la santé en vigueur.

S'il s'avère, sur la base de nouvelles expériences ou connaissances, que la sécurité n'est pas suffisamment garantie ou que le produit ou la catégorie de produits ne correspond plus à l'état le plus récent de la technique, l'attestation peut être retirée.
Les normes de sécurité sont actuellement en cours de révision par l'organisme de certification de la Suva.

. erti icrr 'i, , ! tell' ü ES, 0008 ; t 'ropa i' c h not i'f izier Konn-Nr , 1. 46
Suva, secteur technique, case postale 43S8, CH-6002 Lucerne
Téléphone + 41 (0)41 419 61 31, Fax + 41 (0)41 419 58 70
www.suva.ch/certification

AS 283.f - 06.18 CE 93-11.f